

Abonnement pour Lyon :

Un an	20	francs.
Six mois	10	id.
Trois mois	5	id.



Abonnement pour les départements :

Un an	38	francs.
Six mois	19	id.
Trois mois	9	50 c.

TRIBUN DU PEUPLE

5 c. ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE, 5 c.

LE NUMÉRO.



PARAISANT TOUS LES JOURS.

LE NUMÉRO.

Se distribue à Lyon, quai de l'Hôpital, 99, et Galerie du Grand-Théâtre, 4.

Les citoyens Benoît, Grinand, Guillermain, Gab. Charavay et Gros, membres de la société démocratique, s'étant réunis pour formuler un programme des réformes les plus urgentes, ont proposé à la société, dans la séance du 17, le projet suivant, qui a été unanimement applaudi et adopté, et qui est proposé à l'adoption de tous les clubs du département.

CITOYENS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE,

Sous le régime du privilège, nos électeurs n'envoyaient à la chambre que des hommes dévoués à la tyrannie; et dont la plupart faisaient leurs affaires avant celles du peuple auquel il ne songeaient pas.

Le pays attend de vous une grande réhabilitation; reprenez votre rang dans la France républicaine!

Il faut à tout prix que l'ordre et la tranquillité règnent dans notre patrie, et que la sécurité s'y établisse sur des bases solides et rationnelles. Or, pour obtenir ce beau résultat, pour faire du peuple français un peuple de frères, il faut donner satisfaction à tous dans l'ordre physique et dans l'ordre moral.

La société démocratique, comprenant tous les clubs du département du Rhône, déclare: que les réformes suivantes, pour lesquelles elle demande l'adhésion de tous les bons citoyens, devront appeler toutes les sollicitudes de l'assemblée nationale.

Nous réclamons immédiatement les réformes suivantes:

- 1° Suppression de tous les impôts indirects sur les objets de première nécessité, tels que viande, vins ordinaires, sels, etc.
- 2° Révision des lois sur la douane.
- 3° Révision du régime hypothécaire et des lois sur la main-morte.
- 4° Suppression du timbre, cautionnement et frais de poste sur les écrits périodiques.
- 5° Suppression de la patente pour les marchands en détail et les petits fabricants.
- 6° Création d'un impôt progressif sur le revenu.
- 7° Création d'un impôt sur tous les objets de luxe.
- 8° Modification des lois sur la succession.
- 9° Rachat par le gouvernement et concentration dans ses mains, des chemins de fer, messageries, canaux, mines, gaz, ponts, assurances, banques, etc., etc.
- 10° Commerce des céréales pratiqué sous la surveillance de l'Etat.
- 11° Obligation pour les communes de mettre sans rétribution des locaux convenables à la disposition des assemblées populaires.
- 12° Abolition de l'esclavage des noirs.
- 13° Application du jury à tous les tribunaux.
- 14° Renouvellement de toutes les administrations publiques et application du principe d'égalité pour le traitement des fonctionnaires.
- 15° Application du principe électif à toutes les fonctions sociales.
- 16° Responsabilité réelle de tous les fonctionnaires publics.

17° Reconnaissance du droit de vivre, et garantie de ce droit par l'Etat, organisant le travail.

18° Inaliénabilité du domaine national.

19° Annexion à ce domaine des biens de l'ex-famille royale, des émigrés et des traîtres à la patrie condamnés judiciairement.

20° Destination du domaine national à l'organisation du travail.

21° Liberté religieuse illimitée.

22° Education gratuite et obligatoire pour tous les enfants indistinctement qui seront nourris, logés et vêtus aux frais de l'Etat.

SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE.

Séance du 15 Mars.

LA SÉANCE EST OUVERTE A 7 HEURES.

Le citoyen Sain prononce un discours dans lequel il demande la fusion des écoles socialistes qui selon lui se réduisent à trois: St-Simonienne, Fourieristes et Communiste.

Le citoyen Berteault répond que deux écoles seulement divisent les socialistes, celle qui croit l'égalité des conditions réalisables, et celle qui pose l'inégalité en principe. Le St-Simonisme, dit-il, est tombé depuis longtemps, depuis que ses adeptes ont pactisé avec le gouvernement et sont devenus d'illustres *loups cerviers*. Il critique énergiquement le Fourierisme et s'étonne que ses partisans aient l'audace de parler de transactions électorales, attendu leur petit nombre. Il termine en adjurant l'assemblée de choisir ses représentants parmi les travailleurs qui veulent la réalisation de la formule républicaine: liberté, égalité, fraternité, et à repousser fortement les candidats qui soutiennent qu'il y aura éternellement des riches et des pauvres.

Son discours est vivement applaudi. Le citoyen Sain s'efforce de repousser les attaques dirigées contre les phalanstériens.

Plusieurs membres ayant demandé l'ordre du jour, sur ces questions de principes qui soulevaient des discussions personnelles de nature à troubler l'ordre, le président consulte l'assemblée, qui y consent. Mais avant de passer outre, le président engage les membres du club socialiste à se fondre dans la société démocratique qui ouvre ses rangs à toutes les opinions sincères.

Un délégué du club de Givors demande l'affiliation. Une commission de cinq membres est nommée pour se rendre à Givors; elle se compose des citoyens, Curtet, Charavay (Jean), Hodde, Benoît et Bourget. Une autre commission composée des citoyens, Bredin, Bernard, Piquet et Bourget est envoyée pour inaugurer le club de la place Colbert.

Des délégations de différents clubs viennent demander plusieurs centaines de cartes d'entrée.

Le citoyen Battier propose qu'on envoie des délégués à tous les clubs pour les engager à nommer immédiatement une commission électorale, afin d'activer la formation des listes de candidats.

Cette proposition est adoptée et l'on procède immédiatement à la nomination de 8 délégués, qui se rendent chacun dans un club.

La délégation nommée pour aller inaugurer le club de la place Colbert, vient rendre compte de sa mission. Elle apprend que ce club est transféré rue Magneval, que son bureau est installé, et que ses nouveaux membres sont animés des meilleures intentions.

Le président annonce que diverses mesures d'ordre seront prises pour assurer la liberté des délibérations.

La séance est levée à neuf heures.

Lyon, 16 mars 1848.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez entendu dire que le palais de l'Archevêché fût menacé d'incendie dans les nuits du vendredi 25 et du samedi 26 février. J'emprunte les colonnes de votre journal pour rendre hommage à la vérité. J'étais sur les lieux, les agresseurs furent en bien petit nombre et les ouvriers repoussèrent avec horreur le projet qu'on leur prête. Guidés par des principes d'ordre, ils furent les premiers à veiller à la garde de l'archevêché. Grâce à leur zèle et à leur dévouement; grâce aux mesures prises par l'autorité, tout a été respecté, tout est resté intact.

A CELLES,

Premier secrétaire de l'archevêché.

CANDIDATURES.

Il nous a toujours paru impossible à une grande assemblée électorale de discuter sérieusement les candidats. Les liens de l'amitié, la crainte du ressentiment et du scandale, sont autant d'obstacles insurmontables. Ce n'est qu'en petit comité, et hors de la présence des candidats, qu'il est possible de s'expliquer franchement.

La Société démocratique l'a senti. Dans sa séance du 16, elle a arrêté qu'une commission serait formée d'un membre pris dans chaque club pour récapituler tous les candidats proposés jusqu'à ce jour, en éliminer la liste et présenter un rapport à ce sujet. Il est bien entendu que les clubs aristocratiques ne seront pas admis à envoyer un représentant à cette commission.

Nous invitons tous les clubs patriotes affiliés à arrêter promptement leurs listes de candidats, et à nommer ce soir, 18 mars, leurs délégués à la commission électorale, qui se réunira dimanche, 19, à dix heures du matin, au grand Séminaire. Que ces délégués soient des républicains éprouvés, possédant tant que possible des idées sociales.

ADDITION AU RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE.

La Société démocratique a arrêté, dans sa séance du 17, les additions suivantes à son règlement:

« Chaque club devra tenir un registre exact contenant les noms, prénoms, professions, domiciles de chacun de ses membres. Il ajoutera à cette nomenclature les noms des parains, les cotisations hebdomadaires et les observations qui pourraient être faites.

Vendredi 17 mars, à dix heures du soir, une commission de trois membres, composée de citoyens Callès, Bouveron et Gab. Charavay, a été envoyée par le comité central de l'hôtel-de-ville, auprès du représentant Arago, pour lui faire part des craintes qu'inspirait à la ville la disparition du numéraire, le prier d'arrêter aux barrières les fortes sommes en espèces qu'on tenterait d'en faire sortir, et de les changer contre des billets de banque.

Cette commission a fait part aussi au citoyen Arago des inquiétudes de la population sur la situation financière de la ville, qui ne lui permettait pas d'ouvrir suffisamment de chantier pour occuper les ouvriers sans travail. Enfin, elle a appelé son attention sur l'attitude des troupes qu'on tient consignées dans leurs casernes, dans un moment où l'on ne doit avoir aucune défiance à l'égard du peuple, et où l'on devrait laisser fraterniser les défenseurs de la patrie avec lui.

Relativement à cette question, le citoyen Arago a promis de s'expliquer avec le général; il a répondu ensuite, qu'à l'égard des finances il venait de prendre, après en avoir conféré avec les hommes compétents, une détermination pour un emprunt forcé, et qu'il désirait que le conseil de l'hôtel-de-ville agit de concert avec lui, dans cette mesure rendue nécessaire par la rigueur des circonstances. Il a ajouté qu'une autre mesure serait prise pour empêcher que le numéraire, si nécessaire à la ville dans ce moment, ne pût en sortir.

COMITÉ CENTRAL DE LA COMMUNE DE LYON.

Séance du 18 Mars.

La séance est ouverte à une heure et demie.

La commission envoyée hier au soir auprès du citoyen Arago, rapporte que ce représentant a accueilli favorablement le vœu du comité pour empêcher le numéraire de sortir de Lyon, créer un impôt forcé et obtenir des explications sur la consignment des troupes dans les casernes.

Cette commission ajoute que le citoyen Arago désire que ce soit le comité qui prenne un arrêté à l'égard de la question financière, et qu'il l'approuvera.

Le citoyen Chipier, membre de la commission des finances, dit que cette commission, d'accord avec le représentant, rédige en ce moment une proclamation, pour annoncer à la cité que des travaux importants vont être ouverts partout, et que, pour venir en aide à la ville, dans cette grande tâche, un impôt forcé va être frappé sur les grosses fortunes et atteindre les valeurs en portefeuille qui ont toujours su s'y soustraire, telles qu'actions, rentes sur l'Etat, obligations, etc, aussi bien que la propriété immobilière; qu'un jury sera nommé à cet effet; que les patentes, à l'exception des petites, seront augmentées. Il ajoute que la sortie du numéraire est interdite, si l'on ne peut justifier que c'est pour le besoin du commerce.

Ces mesures patriotiques, qui sauvent notre ville d'affreux désastres et qui vont y assurer le calme, sont vivement applaudies et unanimement adoptées par le comité.

La séance est levée à deux heures, et renvoyées à demain, à une heure après midi.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU TRIBUN DU PEUPLE.

« Nous avons fondé à Paris, sous la présidence de Blanqui, le club intitulé *Société républicaine centrale*. Cette société marche avec activité, s'organise avec intelligence, et sous peu nous avons l'espérance d'avoir des correspondants dans tous les départements. Je suis chargé par notre président de te recommander la plus grande activité. Formez des clubs de toute part, que ces clubs nomment des commissions afin de préparer de bonnes élections; car il ne faut pas se le dissimuler, de ces élections dépendent le salut de la République. Il faut que

tu nous communicates exactement ce que vous faites là bas; il faut, en un mot, que nous marchions de concert. Fais-nous savoir ce qui s'est organisé.

« Surveillons de près ceux qui sont chargés de conduire la barque, et si, par hasard (ce que Dieu merci je ne crois pas) ils venaient à s'écarter du droit chemin, que l'insurrection les fassent rentrer dans la poussière. »

CHRONIQUE LOCALE.

Le 17, le bruit courait à Lyon que le ministre Ledru Rollin avait été remplacé par Cormenin. L'inquiétude était partout dans les rangs des patriotes: on criait à la réaction, et les visages des aristocrates se montraient rayonnants. Mais une dépêche télégraphique, reçue par le citoyen Arago, a démenti formellement ces bruits.

Le Tribun du peuple, ne pouvant plus suffire à insérer intégralement les procès-verbaux de la Société démocratique, et voulant faire connaître au public ce qui se passe dans tous les clubs, les invite à dresser des procès-verbaux exacts de toutes leurs séances. Il prendra dans chacun les faits les plus intéressants, et les réunira sous le titre unique de *Société démocratique*.

Nous avertissons nos concitoyens que plusieurs clubs juste-milieu ou légitimistes existent dans la ville: l'un, tenant ses séances au Palais-de-Justice; l'autre, au grand Collège, sous le nom de *Club national*; un autre encore au palais Saint-Pierre, dans le milieu du jour. Il ne faut pas confondre ce dernier avec le *Club de l'émancipation*, composé de vieux patriotes, et qui se réunit au même Palais, mais le soir. Nous engageons tous les républicains à nous fournir des notes sur les clubs anti-populaires qui se forment.

Un propriétaire, le citoyen Lamouroux, vient de faire remise à tous ses locataires de six mois de loyer. Puisse ce noble exemple avoir des imitateurs!

— Le 17, à 6 heures du soir, ensuite des décrets du gouvernement provisoire et d'un arrêté de son commissaire dans le département du Rhône, 18 détenus pour dettes ont été mis en liberté.

— Ce matin, 18, deux cent quatre-vingts mille francs, en espèces, ont été arrêtés aux barrières, et ont été remplacés au possesseur par la même somme en billets de banque dont le cours est forcé.

— *La Commission pour l'organisation du travail*, établie à Lyon, vient d'écrire à tous les maires du département, pour les prier de lui faire connaître, dans le plus bref délai, sous le couvert de la préfecture, la nature et la situation des industries qui existent dans leurs descriptions communales et cantonales.

RÉFLEXIONS CIVIQUES SUR L'ARBRE DE LA LIBERTÉ.

(Suite, voir le n° 4.)

La main impure de Capet avait déshonoré un arbre planté dans le jardin national au nom de la liberté qu'il voulait assassiner: la convention nationale a autorisé les jeunes orphelins des défenseurs de la patrie à le renverser pour lui en substituer un autre.

De toutes parts, à côté du drapeau tricolore, s'élèvent des tiges républicaines; déjà le symbole de la liberté devient celui de l'union de tous les peuples. Des citoyens français et genevois, réunis dans une fête, ont décidé que l'arbre de la *fraternité* ornerait les limites des deux Etats.

Vingt sociétés populaires, rassemblées à Die, ont arrêté que l'arbre de la liberté serait planté sur Glandosse, une des plus hautes montagnes de la Drôme, qui a déployé une sainte énergie contre les fédéralistes du midi.

Au retour annuel de l'automne, des Romains vont en foule visiter le chêne de la galerie d'Albano, qu'on dit être contemporain de la république; ils croient encore respirer là l'air que respiraient leurs ancêtres avant que Rome eût subi le joug; leurs cœurs s'attendrissent à la

vue de cet arbre qui leur retrace l'image de la liberté. Un peuple qui chérit de tels souvenirs donne des espérances; et ce chêne, le Nestor de son espèce, fournira peut-être encore des couronnes civiques à ses véritables libérateurs.

L'arbre de la liberté s'élève sur les sommets des Alpes; un jour il ombragera le front sourcilleux de l'Apennin; l'Italie relèvera sa tête humiliée, et le siècle nouveau qui va naître sera sans doute l'époque de son réveil. Les peuples tourneront alors leurs regards affectueux vers la France... vers la France qui venge leurs droits et proclame leur imprescriptible souveraineté. Alors ils courront aux armes pour exterminer jusqu'au dernier rejeton de la race sanguinaire des rois; et l'arbre de la liberté, indigène parmi nous sous tous les rapports, s'acclimatera dans les contrées lointaines et couvrira de ses rameaux les rives du Bosphore et celles de la Newa.

Arbre chéri, que tes racines pénétrant un sol fertile y pompent des sucres abondants et généreux; que ta cime, s'élançant loin de la terre et fuyant dans les nuages, défie la fureur des autans; que la hache n'approche jamais de ta tige que pour frapper quiconque oserait porter sur toi des mains téméraires; que la tempête, passant avec respect sur ton horizon, ne t'envoie que des rosées bienfaisantes, tandis qu'elle lancera la foudre sur tous les trônes!

Quand les poètes peignent les délices de la vie patriarcale, ils nous montrent des arbres qui rassemblent des familles sous leurs rameaux protecteurs. L'homme, fatigué par l'âpreté du travail et le tourbillon des affaires, appelle le plaisir; et le plaisir lui montre un ombrage frais, où l'on respire un air pur, où la gaieté pétille. Ainsi, près des murs de Strasbourg, tandis que les esclaves de l'Autriche traînaient leurs fers sur la rive opposée du Rhin, les Français libres se réunissaient en foule sous l'arbre vert. Un escalier peint en vert montait spiralement sur le contour de son tronc, et deux étages de galeries suspendues dans ses rameaux retentissaient des accents de la joie et des chants de la liberté.

Et vous, guerriers français, dont la valeur qui n'eut de modèle chez aucun peuple, surpasse ce que l'on raconte de tous les peuples, tandis que sous les drapeaux de la liberté vous combattez pour vos mères, vos femmes, vos enfants; vos enfants, vos épouses et vos mères, réunis sous l'arbre de la liberté, entonnent les hymnes du patriotisme et préparent les couronnes civiques que nos mains vous destinent.

Mais il faut auparavant que la république triomphante, élevant sa tête majestueuse, reçoive les hommages de l'univers. Les Français l'ont juré, le ciel est témoin de leurs inviolables serments, ils existeront libres ou ils cesseront d'exister; et nous déclarons la guerre à quiconque oserait parler de paix avant que tous nos ennemis aient mordu la poussière.

Alors seulement, alors nous laisserons reposer nos armes, toujours acérées, toujours prêtes à se lever contre quiconque oserait attenter à nos droits.

L'arbre de la liberté croitra; avec lui croîtront les enfants de la patrie; à sa présence ils éprouveront toujours de douces émotions. Sa verdure fixera leurs regards par la couleur la plus amie de l'œil et la plus répandue dans la nature; dans les beaux jours de l'été ils iront lui demander de la fraîcheur; et ce chêne dont les rameaux sortent à angles droits étendra son ombrage sur la famille commune. Il verra les mains de la fraternité s'enlacer par le plaisir dans les jeux auquel présidera toujours l'innocence.

Les monuments qu'élève la tyrannie attestent les calamités de l'espèce humaine; celui-ci est le gage de notre bonheur; contemporain de la révolution, et pour ainsi dire dépositaire des événements qui la signalent, il les retracera sous les yeux de la postérité.

(La suite au prochain numéro.)

Le Gérant, G. CHARAVAY.